

## **CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE EURO-CYCLES S.A**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT**

**MATRICULE FISCAL : 0044463TAM000 RC : B1119851997**

**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 11.30 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la Ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Réécritures et amendements des articles 20,23,24,26 et 27 des statuts conformément aux projets des résolutions suivantes :

1<sup>ère</sup> résolution : approbation de la réécriture et de l'amendement des articles 20.23.24.26 et 27 des statuts.

2<sup>ème</sup> résolution : Amendement du dernier paragraphe l'Article 20 des statuts pour assurer le bon fonctionnement de la société en cas d'absence du président directeur général.

3<sup>ème</sup> résolution : réécriture et amendement de l'article 23 des statuts (les pouvoirs spécifiques du conseil d'administration ainsi que les opérations soumises à autorisation).

4<sup>ème</sup> résolution : réécriture et amendement de l'article 24 des statuts (pouvoir du président directeur général)

5<sup>ème</sup> résolution : réécriture et amendement de l'article 26 (clarifier le champ de la signature sociale ainsi le mécanisme de son fonctionnement).

6<sup>ème</sup> résolution : amendement de l'article 27 des statuts pour être en harmonie avec les articles 23 et 24 des statuts.

- 2- Mise à jour corrélative des statuts.
- 3- Questions diverses.
- 4- Formalités et pouvoirs.

En cas d'empêchement, vous avez la faculté de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir revêtu de votre signature légalisée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE EURO-CYCLES**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 8 100 000 DT**

**MATRICULE FISCAL : 0044463TAM000 RC : B1119851997**

**Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société EURO-CYCLES sont invités à assister le Mardi 25 Avril 2017 à 10 heures à l'hôtel SHERATON Avenue de la ligue Arabe Tunis, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la Gestion de l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports (général et spécial) du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2016.
- 3- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2016.
- 4- Approbation des opérations et conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés commerciales.
- 5- Approbation des Etats Financiers Consolidés 2016 du Groupe EURO-CYCLES.
- 6- Distribution des bénéfices de l'exercice 2016 à raison de 1,400 par action.
- 7- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.
- 8- Distribution des jetons de présence exercice 2016.
- 9- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour les exercices 2017-2018 et 2019 :
  - Monsieur MOURAD GHAZI
  - Monsieur ABDELAZIZ BEN YOUSSEF
  - La Société BENTEC INTERNATIONAL
- 10- Questions diverses.
- 11- Formalités et pouvoirs.

En cas d'empêchement, vous avez la faculté de vous faire représenter en nous retournant ce pouvoir revêtu de votre signature légalisée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les rapports à soumettre aux délibérations de L'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.